



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

**NON**     **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	<b>Docteur Richard LENEUF</b>		
Nombre de secouristes .....	<b>15</b>	Nombre d'ambulance(s) .....	<b>3</b>
Hôpital le plus proche .....	<b>ALBI</b>	Temps de trajet (en min) .....	<b>10mn</b>

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	<b>CIRCUIT DE PUECH RAMPANT</b>	Longueur du circuit .....	<b>1680 m</b>
Adresse .....	<b>81150 CASTELNAU DE LEVIS</b>	Largeur minimum de la piste .....	<b>7m</b>
		Largeur de la grille .....	<b>40m</b>
		Longueur de la ligne droite de départ .....	<b>115m</b>
		Nombre d'OCP* .....	<b>23</b>

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ MOTO :**

Pendant les essais :	<b>54</b>
En manche :	<b>45</b>

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**

Pendant les essais :	<b>30</b>
En manche :	<b>30</b>

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 04/06/2024



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 14/06/2024



**VISA DE LA FFM**

DATE: 02/07/2024  
 NUMÉRO: 24/0698



74 Avenue Parmentier  
 75011 PARIS  
 01 49 23 77 00  
 ffm@ffmoto.org  
 ffmoto.org

# MOTOCROSS

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO-CLUB:** AGS PUECH RAMPANT

**DATE:** SAMEDI 5 OCTOBRE 2024

**LIEU:** CASTELNAU DE LEVIS (81)



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
7h 30	9h 30	Contrôles administratifs	TROPHEE DES PYRENEES	
7h30	10h00	Contrôles techniques	TROPHEE DES PYRENEES	
9h 30	9h 45	Essais Libres	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr. A	15mn
9h 50	10h 05	Essais Libres	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr. B	15mn
10h 30	10h 45	Essais Libres	TROPHEE DES PYRENEES 125cc	15mn
10h55	11h10	1 Test Départs Essais Chronométrés	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr. B	15mn
11h15	11h30	1 Test Départs Essais Chronométrés	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr. A	15mn
11h35	11h50	1 Test Départs Essais Chronométrés	TROPHEE DES PYRENEES 125cc	15mn
11h55	12h45	Repas		
13h00	13H10	Tour de reconnaissance	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr.B	
13h10	13H30	Manche 1	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr.B	15mn + 1 tour
13h35	13H40	Tour de reconnaissance	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr. A	
13h45	14H05	Manche 1	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - gr. A	15mn+ 1 tour
14h10	14H20	Tour de reconnaissance	TROPHEE DES PYRENEES 125cc	
14h25	14H50	Manche 1	TROPHEE DES PYRENEES 125cc	20mn + 1 tour
14h50	15h15	Pause		
15h20	15H30	Tour de reconnaissance	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - Gr. B	
15h35	15H55	Manche 2	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - Gr. B	15mn + 1 tour
16H00	16H10	Tour de reconnaissance	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - Gr. A	
16h15	16H35	Manche 2	TROPHEE DES PYRENEES 250/450cc - Gr. A	15mn + 1 tour
16h40	16H50	Tour de reconnaissance	TROPHEE DES PYRENEES 125cc	
16h55	17H20	Manche 2	TROPHEE DES PYRENEES 125cc	20mn + 1 tour
17h35		Remise des Prix	TROPHEE DES PYRENEES TOUTES CATEGORIES	
17h50		Réunion du Jury		

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024

### CHAMPIONNAT DE FRANCE QUAD CROSS ELITE



**MOTO-CLUB :** AGS PUECH RAMPANT

**E-MAIL :** bosseboeuf.alain81@gmail.com

**TÉLÉPHONE :** 06 89 51 76 26

**ORGANISATEUR TECHNIQUE :** BOSSEBOEUF Ester (Présidente)

**N° D'ÉPREUVE FFM :** 105

**DATE :** 5/6 OCTOBRE 2024

**LIEU :** CASTELNAU DE LEVIS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	J-Luc DELPON	Licence :	008362
Délégué FFM (Président de jury)	Thierry POMMIER	Licence :	037500
Membre du Jury	Christian GOUX	Licence :	011943
Membre du Jury	Patricia CARDOIT	Licence :	022451
Commissaire technique responsable	Eric GABRIEL	Licence :	127457
Responsable du chronométrage	Valérie FABIEN	Licence :	270281

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

QUAD CROSS ELITE	
AGE DES PILOTES	16 ANS MINIMUM*
LICENCES	LUE / NCO / INTER
CYLINDRÉES	250 CC À 525 CC 2T OU 4T, MONO OU BICYLINDRE
PLAQUES	NUMÉROS: <input type="checkbox"/> FOND: <input checked="" type="checkbox"/>

#### + TROPHÉES (ISSUS DU SCRATCH) :

Junior -----16 à 18 ans\*\*  
Féminine -----Tout âge  
Vétéran -----40 ans minimum\*

\* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur.

\*\* Les pilotes ne devront pas dépasser l'âge maximum au cours de l'année (ne pas avoir 19 ans dans l'année).

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ... **Docteur Richard LENEUF**

Nombre de secouristes ..... 15

Hôpital le plus proche ..... **ALBI**

Nombre d'ambulance(s) ..... 3

Temps de trajet (en min) ..... 10mn

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**

Nom du site ..... **CIRCUIT DE PUECH RAMPANT**

Adresse ..... **81150 CASTELNAU DE LEVIS**

**Caractéristiques :**

Longueur du circuit ..... 1680 m

Largeur minimum de la piste ..... 7 m

Largeur de la grille ..... 40 m

Longueur de la ligne droite de départ ..... 115 m

Nombre d'OCP\* ..... 23

\*Officiels Commissaires de Piste

**CAPACITÉ QUAD :**

Pendant les essais : 30

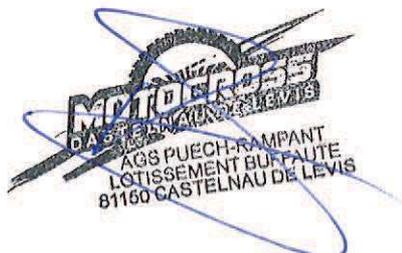
En manche : 30



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 03/06/2024



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 14/06/2024



**VISA DE LA FFM**

DATE: 02/07/2024

NUMÉRO: 24/0698



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org

EB

# MOTOCROSS

## REGLEMENT PARTICULIER 2024

### CHAMPIONNAT DE FRANCE SIDECAR CROSS



**MOTO-CLUB:** AGS PUECH RAMPANT

**E-MAIL:** bosseboeuf.alain81@gmail.com

**TÉLÉPHONE:** 06 89 51 76 26

**ORGANISATEUR TECHNIQUE:** Ester BOSSEBOEUF (Présidente)

**N° D'ÉPREUVE FFM:** 105

**DATE:** 5/6 OCTOBRE 2024

**LIEU:** CASTELNAU DE LEVIS

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

### ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

### ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	J-Luc DELPON	Licence : 008362
Délégué FFM (Président de jury)	Christian GOUX	Licence : 011943
Membre du Jury	Thierry POMMIER	Licence : 037500
Membre du Jury	Patricia CARDOIT	Licence : 022451
Commissaire technique responsable	Eric GABRIEL	Licence : 127457
Responsable du chronométrage	Valérie FABIEN	Licence : 270281

### ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

#### SIDECAR CROSS ELITE

AGE DES PILOTES	PILOTES : 16 ANS MINIMUM / PASSAGERS : 15 ANS MINIMUM
LICENCES	LUE / NCO / INTER
CYLINDRÉES	AU-DESSUS DE 350 CC À 750 CC 2T AU-DESSUS DE 350 CC À 1000 CC 4T
PLAQUES	NUMÉROS: <input type="checkbox"/> FOND: <input checked="" type="checkbox"/>

\* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur/passager.

ES

**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Docteur Richard LENEUF		
Nombre de secouristes .....	15	Nombre d'ambulance(s) .....	3
Hôpital le plus proche .....	ALBI	Temps de trajet (en min) .....	10 mn

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

<b>Accès :</b>		<b>Caractéristiques :</b>	
Nom du site .....	CIRCUIT DE PUECH RAMPANT	Longueur du circuit .....	1680 m
Adresse .....	81150 CASTELNAU DE LEVIS	Largeur minimum de la piste .....	7 m
		Largeur de la grille .....	40 m
		Longueur de la ligne droite de départ .....	115 m
		Nombre d'OCP* .....	23
		*Officiels Commissaires de Piste	

**CAPACITÉ SIDECAR :**

Pendant les essais : 30  
En manche : 30

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 4/06/2024



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 14/06/2024



**VISA DE LA FFM**

DATE: 02/07/2024  
NUMÉRO: 24/0698



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmoto.org  
ffmoto.org



**ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES**

**Licences à la journée :**

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON  OUI (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :**

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :**

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

**ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS**

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

**ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION**

Nom du responsable médical ...	Docteur Richard LENEUF		
Nombre de secouristes .....	15	Nombre d'ambulance(s) .....	3
Hôpital le plus proche .....	ALBI	Temps de trajet (en min) .....	10 mn

**ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE**

**Accès :**  
Nom du site ..... **CIRCUIT DE PUECH RAMPANT**  
Adresse ..... **81150 CASTELNAU DE LEVIS**

**Caractéristiques :**  
Longueur du circuit ..... **1680 m**  
Largeur minimum de la piste ..... **7 m**  
Largeur de la grille ..... **40 m**  
Longueur de la ligne droite de départ ..... **115 m**  
Nombre d'OCP\* ..... **23**  
*\*Officiels Commissaires de Piste*

**CAPACITÉ MOTO :**  
Pendant les essais : **54**  
En manche : **45**

**CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :**  
Pendant les essais : **30**  
En manche : **30**

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

**VISA DU MOTO-CLUB**

DATE: 4/06/2024



**VISA DE LA LIGUE**

DATE: 14/06/2024



**VISA DE LA FFM**

DATE: 02/07/2024  
NUMÉRO: 24/0698



74 Avenue Parmentier  
75011 PARIS  
01 49 23 77 00  
ffm@ffmotosport.fr  
ffmoto.org

EG

# MOTOCROSS

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO-CLUB :** AGS PUECH RAMPANT

**DATE :** 5/6 OCTOBRE 2024

**LIEU :** CASTELNAU DE LEVIS



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
15.00	20.00	Contrôles administratifs samedi	SIDES/QUADS/COUPE DU TARN	5 heures
15.00	20.00	Contrôles techniques samedi	SIDES/QUADS/COUPE DU TARN	5 heures
16.00		Visite du circuit		
		<b>DIMANCHE 6 OCTOBRE</b>		
8.00	8.15	Essais Libres	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	15 mn
8.20	8.40	Essais Libres + Chronos	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 1	20 mn
8.45	9.05	Essais Libres + Chronos	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 2	20 mn
9.15	9.35	Essais Libres	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS	20 mn
9.40	10.00	Essais Chronométrés	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	20 mn
10.00	10.05	Essais de la gille de départ	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	5 mn
10.20		Tour de reconnaissance	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 1	
10.25		Manche 1	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 1	15 mn + 1 tour
11.00	11.30	Essais Chronométrés	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS	30 mn
11.35	11.40	Test de départs	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS	5 mn
11.50		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	
11.55		Manche 1	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	20 mn +2 tours
12.20		<b>PAUSE REPAS</b>		
13.15		<b>MISE EN PLACE SECURITE</b>		
13.20		Tour de reconnaissance	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 2	
13.25		Manche 1	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 2	15 mn + 1 tour
13.50		Tour de reconnaissance	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 1	
13.55		Manche 2	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 1	15 mn + 1 tour
14.20		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	
14.25		Manche 2	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	20 mn +2 tours
15.00		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS	
15.15		Manche 1	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS	25 mn + 1 tour
15.55		Tour de reconnaissance	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 2	15 mn + 1 tour



ES

# RÈGLEMENT PARTICULIER 2024

## HORAIRES PREVISIONNELS\*

\*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

**MOTO-CLUB :** AGS PUECH RAMPANT  
**DATE :** 5/6 OCTOBRE 2024  
**LIEU :** CASTELNAU DE LEVIS

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
16.00		Manche 2	COUPE DU TARN MOTO-CROSS groupe 2	15 mn + 1 tour
16.25		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	
16.30		Manche 3	CHPT DE FRANCE QUAD-CROSS	20 mn +2 tours
17.05		Tour de reconnaissance	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS	
17.20		Manche 2	CHPT DE FRANCE SIDE-CAR CROSS	25 mn + 1 tour
18.00		Remise des Prix		



E9